

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 19 mai 2026 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Nombre de membres dont le Conseil communautaire doit être composé : 71

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant)

1	AIX-LES-BAINS	T	ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération 149
2	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud <sup>1</sup>	
3	AIX-LES-BAINS	T	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS	T	BRUYERE Daniel	
5	AIX-LES-BAINS	T	CLAVAL Luce	
6	AIX-LES-BAINS	T	CONIGLIO Liliane	
7	AIX-LES-BAINS	T	DELROISE Hubert	Pouvoir de Marina FERRARI
8	AIX-LES-BAINS	T	DUBOUCHET-REVOL Karine	Arrivée après la délibération 149 Départ après la délibération 199 Pouvoir de Nicolas VAIRYO
9	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
10	AIX-LES-BAINS	T	LEFAY Anne	
11	AIX-LES-BAINS	T	MOIROUD Christophe	
12	AIX-LES-BAINS	T	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
13	AIX-LES-BAINS	T	MOUGNIOTTE Alain	
14	AIX-LES-BAINS	T	PETIT GUILLAUME Sophie	Arrivée après la délibération 149
15	AIX-LES-BAINS	T	ROUPIOZ Claire	Pouvoir de Julien PAPOZ
16	AIX-LES-BAINS	T	TOMASI Pierre	
17	AIX-LES-BAINS	T	VASQUEZ Christian	
18	AIX-LES-BAINS	T	VIAL Jean-Marc	Départ après la délibération 172
19	BOURDEAU	S	ARDOUVIN Michel	
20	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
21	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	MASSONNAT Marthe	Départ après la délibération 189
22	CHANAZ	T	HUSSON Yves	
23	CHINDRIEUX	T	CHANIAC Yohann	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	ESTIEU Philippe	
26	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	POILLEUX Nicolas	Arrivée après la délibération 164
27	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
28	ENTRELACS	T	DERIPPE Christophe	
29	ENTRELACS	T	EXERTIER Sandrine	
30	ENTRELACS	T	ROUSSEAU Pascale	
31	ENTRELACS	T	SCHMITT Nathalie	Départ après la délibération 191

<sup>1</sup> Sortie du président de la salle pour le vote du compte financier unique

32	GRESY-SUR-AIX	T	DARBON Lionel	
33	GRESY-SUR-AIX	T	MAITRE Florian	
34	GRESY-SUR-AIX	T	PIGNIER Colette	
35	GRESY-SUR-AIX	T	TROQUIER Chrystel	
36	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
37	LA BIOLLE	T	BADIN Benoît	
38	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno	
39	LE BOURGET-DU-LAC	T	CHATILLON Anne	
40	LE BOURGET-DU-LAC	T	GUISSANT Franck	Départ après la délibération 192
41	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas	
42	LE BOURGET-DU-LAC	T	MEUNIER Roland	
43	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
44	MERY	T	ROULET Stéphane	
45	MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Pouvoir de Jean-Marc GRELLIER
46	MOTZ	T	CLERC Gérard	
47	MOUXY	T	MORET Jean-Paul	
48	MOUXY	T	WESTRELIN Fabienne	
49	ONTEX	T	CARRIER Christiane	Pouvoir de Nathalie POCHAT
50	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	
51	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
52	SAINT-OURS	T	ALLARD Louis	Départ après la délibération 199
53	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENCHNEIDER Gérard	Départ après la délibération 189
54	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
55	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
56	TRESSERVE	T	ROUSSEL Christian	Pouvoir de Klara RAVIER
57	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
58	VIONS	T	ARRAGAIN Manuel	
59	VIVIERS-DU-LAC	T	CARON Bernard	Départ après la délibération 200
60	VIVIERS-DU-LAC	T	MONANGE Myriam	
61	VOGLANS	T	BERNON Martine	Pouvoir d'Yves MERCIER

26 communes présentes

**Excusés :**

1	AIX-LES-BAINS	T	HUSSON Anaïs
2	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc
3	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 12 mai 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic. Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (58 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joint à la convocation.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 12 mai 2026 aux conseillers communautaires suppléants conformément à l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : C-190 Année : 2026

Exécutoire le : 27 MAI 2026

Publiée / Notifiée le : 27 MAI 2026

Visée le : 25 MAI 2026

### MOBILITES

#### Tarifs du réseau de transports urbains Ondéa à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le contrat de délégation de service public du réseau de transport urbain Ondéa est confié au groupe RATP Dev, et à son émanation locale, la CTLB (Compagnie de Transport du Lac du Bourget), conformément à la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2021.

Monsieur le Président rappelle que la convention de délégation de service public liant Grand Lac à l'exploitant du réseau de transports urbains prévoit la révision annuelle des tarifs au 1<sup>er</sup> juillet, sur proposition du délégataire et après homologation par la collectivité.

Les modalités d'évolution des tarifs prévues sont directement liées à l'évolution des indices des prix de l'année. Le coefficient d'indexation en 2025 s'est élevé à 19.56 %.

CTLB sollicite une évolution des tarifs d'environ 3 % (applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2026) complétée par une série de nouvelles actions commerciales visant à développer les ventes de titres et ainsi augmenter les recettes en volume.

L'évolution de tarifs porte sur les titres suivants :

	Prix actuel	Nouveaux prix	Augmentation
1 voyage	1,60 €	1,70 €	6,25%
7 jours	13,90 €	14,50 €	4,32%
10 voyages	13,90 €	14,50 €	4,32%
Liberté (post paiement)	1,60 €	1,70 €	6,25%
Scolaire 1 an / QF 0-350	32,00 €	35,00 €	9,38%
Scolaire 1 an / QF 351-650	67,00 €	70,00 €	4,48%
Scolaire 1 an / QF 651-950	83,00 €	89,00 €	7,23%
Scolaire 1 an / QF > 950	165,00 €	179,00 €	8,48%
1 an + 26 ans	310,00 €	325,00 €	4,84%
1 an étudiant	95,00 €	98,00 €	2,15%

Il est proposé au Conseil d'approuver cette nouvelle grille tarifaire.

---

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire proposée, pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Aix-les-Bains, le 19 mai 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 71</li><li>- Présents : 58</li><li>- Présents et représentés : 66</li><li>- Abstentions : 1</li><li>- Votants : 65</li><li>- Pour : 65</li><li>- Contre : 0</li><li>- Blancs : 0</li><li>- Nuls : 0</li></ul> |
|--|

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération C-2026-190 : Tarifs du réseau de transports urbains Ondéa à compter du 1er juillet 2026

Date de transmission de l'acte : 25/05/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 25/05/2026

Numéro de l'acte : d5915 ( voir [l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260519-d5915-DE

Date de décision : 19/05/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.2. Tarifs des services publics

Tarifs TTC en euros	01-juil.-22	01-juin-23	01-juil.-24	01-juil.-25	01-juil.-26
<b>Tickets</b>					
1 voyage - à bord	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,70 €
1 voyage - M-ticket	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,60 €	1,70 €
1 voyage - Carte bancaire	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,60 €	1,70 €
10 voyages	12,00 €	12,00 €	13,00 €	13,90 €	14,50 €
1 jour	3,50 €	3,50 €	3,90 €	4,50 €	4,50 €
1 voyage OndéSynchro	1,80 €	1,80 €	1,80 €	1,80 €	1,80 €
Titre pollution	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Titre evenement jour		1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
<b>Abonnements jeunes</b>					
1 mois - de 26 ans	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
1 mois + TER -26 ans	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €
1 mois - de 26 ans OndéSynchro	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
1 an -26 ans - 1er enfant	-	-			
1 an -26 ans - 2ème enfant	-	-			
1 an -26 ans - 3ème enfant	-	-			
1 an -26 ans - 4ème enfant	-	-			
Scolaire 1er enfant	-	-			
Scolaire 2ème enfant	-	-			
Scolaire 3ème enfant	-	-			
Primaire Grésy 1er enfant	-	-			
Primaire Grésy 2ème enfant	-	-			
Primaire Grésy 3ème enfant	-	-			
1 an -26 ans - 1er enf. OndéSynchro	212,00 €	212,00 €	212,00 €	212,00 €	212,00 €
Moins de 26 ans 1 an / QF 0 - 350	37,00 €	37,00 €	37,00 €	39,00 €	39,00 €
Moins de 26 ans 1 an / QF 351 - 650	74,00 €	74,00 €	74,00 €	77,00 €	77,00 €
Moins de 26 ans 1 an / QF 651 - 950	93,00 €	93,00 €	93,00 €	98,00 €	98,00 €
Moins de 26 ans 1 an / QF > 950	185,00 €	185,00 €	189,00 €	196,00 €	196,00 €
Scolaire 1 an / QF 0 - 350	30,00 €	31,00 €	31,00 €	32,00 €	35,00 €
Scolaire 1 an / QF 351 - 650	60,00 €	62,00 €	62,00 €	67,00 €	70,00 €
Scolaire 1 an / QF 651 - 950	75,00 €	78,00 €	78,00 €	83,00 €	89,00 €
Scolaire 1 an / QF > 950	150,00 €	155,00 €	155,00 €	165,00 €	179,00 €
1 an étudiant	93,00 €	93,00 €	93,00 €	95,00 €	98,00 €
<b>Abonnements tout public</b>					
1 mois + 26 ans	38,00 €	38,00 €	39,00 €	39,00 €	39,00 €
1 mois + TER + 26 ans	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €
1 mois + 26 ans OndéSynchro	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
1 an + 26 ans	304,00 €	304,00 €	310,00 €	310,00 €	325,00 €
1 an + 26 ans OndéSynchro	372,00 €	372,00 €	372,00 €	372,00 €	372,00 €
Tarif mensuel decouverte professionnel		19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €
<b>Autres titres</b>					
1 mois titre solidaire	19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €	19,00 €
Pass Mobilité annuel	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €	225,00 €
Pass senior	95,00 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €	95,00 €
1 an + 60 ans OndéSynchro	212,00 €	212,00 €	212,00 €	212,00 €	212,00 €
Frais prélèvements Ondéa	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Frais prélèvements OndéStac	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Duplicatas abonnements	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
Pénalités inscriptions scolaires après le 17 Aout			8,00 €	10,00 €	10,00 €
<b>Cartes curistes</b>					
Cartes curistes 1 semaine	10,00 €	10,00 €	13,00 €	13,90 €	14,50 €
Cartes curistes 3 semaines	25,00 €	25,00 €	28,00 €	29,00 €	29,00 €